

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 février 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 19 février 2021 dans la salle du conseil à 20 heures 30, Sous la présidence de Monsieur MORALES Roland, Maire, sur convocation du Maire en date du 15 février 2021 pour la session ordinaire du mois de février.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Jean-Pierre BRUCKERT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Daniel MEYER, Anne MARTINEZ, Guillaume VIARD, Clément DIETRICH, Michèle BOUDAUX, Yasmine ROUX, Sophie GUENARD, Magalie GONZALES
Excusés ayant donné pouvoir, Frédéric CHATELAIN a donné pouvoir à Yasmine ROUX

Absents excusés : Jacqueline TORRES, Franck VERIN

Secrétaire de séance : Magalie GONZALES

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Borne de recharge : prolongation de la gestion par le Syded
- 3) Convention CDEI
- 4) ONF : Prévisions recettes/dépenses
- 5) Parcelle AA111
- 6) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME

- Me MAIRE Sophie, Parcelle AC 46 et 47 , Menière

DECLARATION PREALABLE

- Monsieur Daniel MEYER, parcelle AB 61 et 62, 12 grande Rue, pour un changement de destination
- Monsieur Théo MOUGENET, parcelle AA38, 2 Rue de la Grande Fontaine, pour un changement d'une fenêtre en porte fenêtre

AUTORISATION DE TRAVAUX

- Monsieur Daniel MEYER, parcelle AB 61 et 62, 12 grande Rue, pour des travaux d'aménagement pour la micro-crèche

BORNE DE RECHARGE, ELECTROMOBILITE : PROLONGATION DE LA GESTION PAR LE SYDED DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Dans le cadre du schéma national d'électromobilité et de sa déclinaison à l'intérieur du périmètre d'intervention du SYDED, une borne de recharge de véhicules électriques a été installée sur le territoire de la commune.

Il était convenu par délibérations concordantes entre la commune et le SYDED, que ce dernier installerait et exploiterait cette borne de recharge pour le compte de la commune pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Il était convenu également que la commune prendrait en charge les abonnements et les consommations électriques et que le SYDED reverserait les recettes correspondantes aux charges de véhicules (ce qui n'a pas encore été fait à ce jour). Pour information, le montant connu à ce jour pour la commune de Recologne s'élève à 12.72 €.

Afin d'accompagner la commune dans la poursuite de ce projet, à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée d'une année, le SYDED se propose de continuer à assurer l'entretien, la maintenance et la gestion de l'itinérance,

aux mêmes conditions que précédemment pour une année encore, jusqu'au 31 décembre 2021. En contrepartie la commune, renoncerait au reversement des recettes pour les années 2018 à 2021, qui seraient conservées par le SYDED.

La commune pourra ensuite se prononcer, avant le 1^{er} octobre 2021 sur un éventuel transfert de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques » au SYDED à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- D'ACCEPTER la proposition du SYDED pour prolonger le dispositif actuel d'entretien, de maintenance et de gestion de l'itinérance jusqu'au 31 décembre 2021 dans les mêmes conditions que précédemment et de renoncer à percevoir le reversement des recettes correspondantes aux exercices 2018 à 2021.

Convention CDEI

Monsieur le Maire présente la convention pour la tonte et l'entretien du village :

- 420€/équipe/jour pour les travaux divers en espaces verts
- 490€/équipe/jour pour la tonte avec gros matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter la convention
- et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

ONF : GESTION DE LA FORET

Monsieur Meyer, 1^{er} adjoint au Maire, présente les prévisions recettes/dépenses de la forêt de Recologne, proposé par le garde forestier, comme suit :

- Total recettes : 12 410.00 €
- Total dépenses : 13 614.79 €

PARCELLE AA111

Suite à la demande de Monsieur Touvrey pour l'acquisition de la parcelle AA111, le Conseil municipal a proposé de lui vendre 48000€. Monsieur Trouvrey a fait une contre-proposition à 35000€. Les parties n'étant pas d'accord sur le prix, le Conseil a décidé de comparer avec le prix du marché.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente une proposition de travaux de rénovation de l'éclairage public réalisé par le Syded. Cette rénovation aurait pour but d'abaisser l'intensité de l'éclairage à certaines heures de la nuit de faire des économies d'énergie. Monsieur le Maire prendra également contact auprès de l'ADEME qui propose également des diagnostics.
- Monsieur le Maire annonce que l'ancienne boulangerie a été reprise par madame Jeannet. Il s'agira d'un commerce d'épicerie de dépannage et d'idées cadeaux ainsi que d'un bar à café. L'ouverture est prévue en mars.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de réponse de madame la Présidente du Département du Doubs concernant la problématique de nuisances sonores suite au renouvellement de la couche de roulement de la RD 67. Une étude sonore réalisée par les services départementaux sera effectuée afin de définir les solutions les plus adaptées.

Séance levée à 22h20

A blue ink signature, likely of the Mayor, is written in the bottom right corner of the page.